

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1956

Edition PDF du 28 mai 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1955 du 21 mai 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

«Pour des salaires équitables» (Jean-Pierre Ghelfi)

L'initiative 1:12 pose une «vraie question» que le Conseil fédéral laisse sans réponse

Constitution genevoise: c'est à l'actuelle qu'il faut comparer le projet (Jean-Daniel Delley)

Reprocher sa modestie au texte laborieusement issu d'une Constituante divisée est une attitude d'enfant gâté

Gouvernance à tout faire, sauf à gouverner (Yvette Jaggi)

Après la flexibilisation du travail et de la gestion d'entreprise, voici celle des affaires publiques voire de l'Etat

Trop d'épargne tue l'épargne (Lucien Erard)

Pourquoi, paradoxalement, la poursuite de l'endettement est nécessaire pour rétablir la confiance et favoriser la croissance

«Pour des salaires équitables»

Jean-Pierre Ghelfi • 22 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20615>

L'initiative 1:12 pose une «vraie question» que le Conseil fédéral laisse sans réponse

Les très hauts salaires sont devenus objet de débat public. Des gains annuels de plusieurs millions de francs, voire de plusieurs dizaines de millions, heurtent beaucoup de personnes.

Les réactions dans les pays anglo-saxons ne sont pas les mêmes qu'en Europe continentale. De très très hauts traitements sont choses courantes et généralement admises aux Etats-Unis, où l'idée même qu'on puisse imaginer de les réglementer, par exemple en imposant un plafond, est tout simplement impensable.

Chez nous, les gens paraissent marquer une moindre tolérance au versement de gains très élevés. Les infinies tergiversations des Chambres fédérales autour de l'initiative Minder «*contre les salaires abusifs*» (DP 1949¹⁸ et références citées) illustrent le profond malaise dont cette question est entourée et témoigne de l'incapacité des milieux politiques bourgeois à traiter cette problématique.

L'initiative des Jeunes socialistes suisses «1 :12 - Pour des salaires

équitable»¹⁹, déposée en mars 2011, contribuera-t-elle à élargir et approfondir le débat? Le *Message*²⁰ du Conseil fédéral commence en effet par relever que cette proposition soulève une question importante:

«L'initiative aborde un thème qui pose une vraie question de société. Le versement de salaires extrêmement hauts n'est pas concevable pour une grande partie de la population, et de nombreuses personnes considèrent que de telles rémunérations sont injustes. En outre, des salaires et des bonus très élevés et pas assez orientés sur la réussite à long terme de l'entreprise posent le problème de la gouvernance d'entreprise. Des systèmes de salaires ainsi conçus peuvent mener les cadres à prendre des risques excessifs.»

A partir d'un tel constat, on peut imaginer que le *Message* va comporter quelques développements et réflexions intéressantes. Que nenni! L'audace du Conseil fédéral commence avec cette phrase. Et s'arrête avec elle. Il enchaîne ensuite avec l'idée dont chacun doit s'imprégner: «*la Suisse fait partie des pays où les inégalités de revenu entre les ménages se situent au-dessous de la moyenne*». Sans préciser que la plupart des pays d'Europe

continentale sont moins inégalitaires (DP 1952²¹ et 1955²²).

Pour le surplus, l'argumentaire gouvernemental consiste surtout à noyer le poisson. Le gouvernement axe l'essentiel de ses propos en faveur rejet de l'initiative sur les conventions collectives de travail, qui régleraient à satisfaction la question des bas et moyens salaires. Mais il se garde de fournir des indications chiffrées quant au nombre de personnes pour lesquelles les CCT garantissent des conditions meilleures que les minima figurant dans le contrat de travail du Code des obligations. Or, en réalité, seule la moitié des salariés est couverte par une CCT, ce qui signifie que la «*couverture*» de l'autre moitié se limite à celle du Code des obligations. Le Conseil fédéral évoque aussi les mesures d'accompagnement instituées dans le cadre des accords de libre circulation des personnes signés entre la Suisse et l'Union européenne dont l'objectif est de lutter contre le dumping salarial.

Réflexions médiocres

Les autres éléments mentionnés par le Conseil fédéral (droit de la société anonyme, politique fiscale,

politique sociale, règles particulières par les banques qui seraient soutenues par l'Etat, débats parlementaires en relation avec l'initiative Minder) sont en réalité du remplissage. Au fond, le Conseil fédéral disserte beaucoup plus sur les bas et moyens salaires qu'il ne traite des (très) hauts revenus.

Comment nier, pourtant, que les intentions de l'initiative sont digne d'intérêt: les dirigeants d'entreprises ne doivent pas gagner *en un mois* davantage que les salariés (le plus souvent les

salariées) les moins bien payés *en une année*. Inscrire toutefois un tel objectif dans la Constitution ne paraît guère réaliste. Les possibilités de contournement de la règle sont nombreuses. Une même norme peut difficilement être appliquée à des entreprises nationales, qui sont, dans leur très grande majorité, petites et moyennes, et à de grandes sociétés souvent multinationales. Le nouveau président de la République française s'est contenté d'une proposition fixant un écart maximum de un à vingt, mais

applicable aux seules sociétés publiques.

Ce n'est donc pas dans ce message du Conseil fédéral que nous aurons l'esquisse de l'amorce d'une réflexion sur les hauts salaires et, subséquentement, sur des règles d'équité en matière salariale et de morale dans le fonctionnement de l'économie. Il serait exagéré de dire que ce constat nous surprend. Néanmoins il est attristant qu'une «*vraie question de société*» fasse l'objet de réflexions aussi médiocres.

Constitution genevoise: c'est à l'actuelle qu'il faut comparer le projet

Jean-Daniel Delley • 27 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20631>

Reprocher sa modestie au texte laborieusement issu d'une Constituante divisée est une attitude d'enfant gâté

Au sein de la Confédération, Genève aime à se distinguer. Ville internationale, elle n'a que faire des comportements standardisés qu'affectionne la Suisse et ne s'offusque pas lorsque les Helvètes pointent ses «*genevoiseries*». Pourtant sa réforme constitutionnelle ne s'inscrira pas dans les annales de l'originalité.

La Constitution genevoise détient un record: elle est la doyenne des Constitutions cantonales puisqu'adoptée en

1847, soit avant même la naissance de l'Etat fédéral. Mais il a fallu l'insistance d'une association⁷ de citoyens particulièrement motivés pour enclencher le processus de révision totale, un exercice qui n'enchantait guère les pouvoirs constitués. Le texte actuel pourrait prétendre à la palme de l'illisibilité et de la confusion. Boursouflé, il fait se côtoyer aussi bien des dispositions qui relèvent tout juste du règlement que de véritables programmes législatifs. L'article 160⁸ sur l'énergie en est une parfaite illustration. Au total des conditions largement suffisantes pour se doter d'un

nouveau texte.

Conformément à une solide tradition locale, droite et gauche ont commencé par se mesurer. La première, majoritaire, a roulé les mécaniques et imposé ses vues. Puis, comprenant que seul un texte consensuel aurait une chance devant le peuple, elle est entrée dans le jeu des compromis. Au final, le texte n'exprime donc pas un souffle collectif. Mais au moins il peut convenir à un canton politiquement très divisé et plus attiré par la bipolarisation à la française que par la recherche helvétique du consensus.

Les innovations d'abord. Un catalogue très complet de droits fondamentaux, qui vont parfois au-delà de ce que prévoit le droit fédéral. Une législature prolongée à cinq ans. Une présidence du gouvernement courant également sur cinq ans. Et un gouvernement enfin élu à la majoritaire, ce qui impliquera deux tours de scrutin et mettra fin à cette particularité genevoise d'un exécutif faiblement légitimé (30% des voix suffisent pour accéder au Conseil d'Etat).

Par contre manquent une réorganisation territoriale – trop nombreuses communes et compétition incessante

entre la Ville et le canton –, l'imposition au lieu de domicile qui aurait permis aux contribuables de dire leur mot sur l'utilisation de leurs impôts, le droit d'éligibilité des étrangers au niveau municipal.

Ces lacunes justifient-elles le rejet du projet? SolidaritéS et l'AVIVO, une organisation contrôlée par les anciens de l'extrême-gauche, prônent le refus sous le fallacieux prétexte du retour en force du néo-libéralisme⁹. Cette argumentation de mauvaise foi ne tient pas la route¹⁰. L'appréciation du projet ne peut se référer à un texte idéal. Elle doit prendre en

compte les améliorations apportées par rapport à la Constitution actuelle. Or, sans conteste, le projet présenté vaut mieux que le texte en vigueur, illisible et touffu à l'extrême.

Seule cette version modeste et peu innovatrice est susceptible de trouver l'appui d'une majorité populaire, dans un paysage politique fortement fractionné. Par ailleurs, le texte constitutionnel n'est pas gravé dans le marbre. Rien n'empêchera de tenter ultérieurement de le compléter au gré de l'évolution de l'opinion publique.

Gouvernance à tout faire, sauf à gouverner

Yvette Jaggi • 28 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20639>

Après la flexibilisation du travail et de la gestion d'entreprise, voici celle des affaires publiques voire de l'Etat

*Gouvernance à géométrie variable*². Telle est la très souple «*perspective lémanique*» dessinée par huit auteurs sous la direction de Xavier Comtesse. Le directeur d'Avenir Suisse applique à la Métropole lémanique son concept de «*soft*» gouvernance et d'institution tout aussi «*soft*» déjà développé dans les *Cahiers de l'Observatoire*³ de la Fondation pour Genève.

Nous voici donc en pleine flexibilisation assumée du mode de gestion – mais non plus de gouvernement – des territoires et collectivités.

Comme il convenait dans la Florence du 16e siècle, Nicolas Machiavel avait intitulé *Le Prince* son traité sur l'art de conquérir et de conserver le pouvoir. Pour s'adresser aujourd'hui aux élus chargées d'exercer l'autorité dans les Etats démocratiques, le célèbre philosophe politique devrait sans doute leur parler de *La Gouvernance*, cette appellation postmoderne désignant l'art d'organiser les

pouvoirs publics et privés – ou leur hybridation de plus en plus fréquente.

Emprunté au «*business english*» des années nonante, le terme de «*corporate governance*» est d'abord apparu dans les documents émis par les sociétés à l'intention de leurs actionnaires. Elles ont en effet pris l'habitude de présenter sous ce titre les principes de gestion de l'entreprise en même temps que son organisation: conseil d'administration, direction, comités d'audit et autres organes de contrôle.

Progressivement, la notion de

gouvernance a glissé de l'univers de l'entreprise à celui des collectivités publiques, de l'application première dans le secteur privé à l'extension au domaine politique. Etape décisive de cette évolution: la reconnaissance d'une différence de nature entre les territoires institutionnels, gouvernés à l'intérieur de frontières (communales, cantonales, nationales) nettement tracées, et les espaces fonctionnels aux limites floues que sont par exemple les régions urbaines ou métropolitaines. Ces espaces ne cessent de se modifier au gré de la croissante mobilité pendulaire et de la force d'attraction des pôles économiques, administratifs, universitaires et résidentiels qui les composent. Autant dire que l'autorité peine à maîtriser le développement territorial des espaces fonctionnels, par définition peu structurés et difficilement maîtrisables.

Pour tenter d'y mettre un peu d'ordre, la Suisse, paradis des systèmes de péréquation et des financements croisés, a inventé la politique fédérale des agglomérations, ces entités reconnues par la nouvelle Constitution et définies par les statistiques démographiques. Sous la direction des cantons, qui gardent de larges compétences en matière d'aménagement du territoire, les villes-centres et leurs communes proches sont incitées à collaborer à la

présentation et à la réalisation de projets susceptibles de bénéficier de subsides fédéraux, notamment pour le financement d'infrastructures de transports.

Problème: tant les périmètres des projets d'agglomération que ceux des associations intercommunales régionales souffrent d'un réel déficit démocratique. Sauf exception, comme dans le Grand Fribourg (DP 1933⁴), ces espaces ne sont pas formellement gouvernés, sinon par des «conférences» d'élus locaux, assistées par des comités de fonctionnaires et de mandataires qui en renforcent les aspects technocratiques.

Démocratiser la région pourrait passer par l'institutionnalisation d'un quatrième niveau de l'Etat fédératif, par exemple celui des fédérations de communes ou des agglomérations prévues par la Constitution vaudoise de 2003 (articles 156-157⁵) mais non mises en œuvres à ce jour.

A défaut de territoire institutionnel formellement gouvernable, reste la gouvernance, cette gestion en souplesse qui s'accommode des différences d'échelles géopolitiques et sectorielles comme de leur plus imparfaite superposition. A cet égard, la Métropole lémanique offre un fertile terrain d'exercice où l'on aura multiplié organisations et déclarations dont, citées

dans l'ordre chronologique: Conseil du Léman, Agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, Convention Vaud-Genève signée à Prangins, Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), Grand Genève.

Mais l'apparente adéquation de la gouvernance comme mode de gestion des espaces fonctionnels ne saurait dissimuler la véritable signification de cette intrusion de pratiques managériales dans le secteur public. Car la gouvernance, le plus souvent qualifiée de bonne, se pique de développer une forme de démocratie participative associant les acteurs non institutionnels de l'économie, de la recherche et de la «société civile» – cités dans cet ordre par Xavier Comtesse, grand ordonnateur de la gouvernance métropolitaine. Séduisante conjonction, non dépourvue d'effets pervers, comme le fait remarquer le philosophe Dany-Robert Dufour dans son essai sur la révolution culturelle libérale intitulé *Le Divin Marché*⁶: «en fait d'approfondissement démocratique, la gouvernance consistera le plus souvent à se trouver enlisé dans des négociations sans fin jusqu'à ce que la décision attendue par les bailleurs de fonds soit enfin « démocratiquement » p

En réalité, la société civile, considérée comme une

multitude d'individus consommateurs et usagers, est jouée contre l'Etat, lequel s'affaïsse tout comme le politique. Dans ces conditions, il devient facile de préconiser le remplacement du gouvernement, forme démodée d'imposition verticale, par la suave gouvernance horizontale et diffuse. S'opère dès lors une sorte de mitage du territoire

politique, colonisé par les intérêts particuliers, alors que la défense de la chose publique devrait contribuer à en densifier l'occupation. Mais voilà, les frontières s'effacent, la globalisation locale progresse. Du coup, à en croire Avenir Suisse, la question ne serait plus de savoir à qui vont quelles délégations de pouvoir mais bien qui accomplit en définitive quelles actions.

Rompant avec les fondements de la démocratie, la gouvernance se contente de vouer un respect minimal aux institutions et structures; elle leur préfère ouvertement les acteurs de l'économie et de la finance tout comme les vedettes de la scène dite créative ou les animateurs de cette société civile qu'elle s'emploie à récupérer.

Trop d'épargne tue l'épargne

Lucien Erard • 25 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20623>

Pourquoi, paradoxalement, la poursuite de l'endettement est nécessaire pour rétablir la confiance et favoriser la croissance

L'Europe et surtout les Etats-Unis se sont lourdement endettés pour soutenir la croissance économique et l'emploi. Et ils l'ont fait avec succès.

Aujourd'hui ce sont les risques auxquels sont confrontées les banques trop engagées dans des pays européens surendettés qui entretiennent la panique et obligent gouvernements et banques centrales à intervenir.

Maintenir l'activité économique, sans même parler de croissance, tient de la quadrature du cercle si l'on veut éviter d'augmenter

encore l'endettement des Etats. La Commission européenne¹¹ et la France¹² parient sur la mutualisation de la dette par l'émission d'eurobonds¹³ et sur de nouveaux investissements publics financés par la Banque européenne d'investissement (BEI¹⁴). De son côté, l'Allemagne veut améliorer les conditions cadres pour favoriser l'investissement privé et accroître la productivité. Alors que les Etats-Unis continuent de financer le déficit de leur balance des paiements en émettant des dollars, toujours acceptés comme monnaie de réserve par les pays créanciers et notamment la Chine et les pays du Golfe.

En termes keynésiens, la demande globale est inférieure à l'offre.

Autrement dit l'épargne dépasse la consommation et l'investissement. Les déficits budgétaires ont jusqu'ici comblé la différence et évité une spirale déflationniste. Mais que deviennent donc ces revenus non dépensés? Longtemps ils ont été investis mais aussi prêtés aux Etats endettés, directement ou par l'intermédiaire des banques et des caisses de pensions.

Or la crise actuelle rend les créanciers prudents: ils réduisent leurs dépenses, ne prêtent plus aux Etats les plus endettés; ils investissent moins, recherchent des valeurs sûres: or, tableaux, bijoux, immeubles, devises fortes. Ils spéculent avec des instruments financiers sur les cours des actions, mais aussi sur les monnaies et les matières premières.

On espère regagner leur

confiance et mobiliser leur épargne en chargeant l'Union européenne d'emprunter pour les pays en difficulté en émettant des *eurobonds* pour refinancer leur dette. Et en finançant des programmes de relance (infrastructures, recherche et innovation) par l'intermédiaire d'emprunts de la BEI dont on augmenterait le capital ¹⁵. On veut donc continuer de s'endetter pour soutenir la conjoncture tout en regagnant la confiance des investisseurs et des épargnants.

Reste à savoir pourquoi ce déséquilibre perdure depuis si longtemps. C'est clairement parce qu'une partie des revenus générés par la production nationale sont thésaurisés, ne sont ni dépensés ni investis dans des activités productives. C'est comme si les mécanismes qui permettaient de mobiliser l'épargne pour financer la consommation, l'investissement et les dépenses publiques s'étaient détraqués. La confiance est rompue, même entre banques. Les taux d'intérêt sont voisins de zéro et plus personne ne sait où placer son argent sans courir trop de risques.

Les fortunes accumulées par les propriétaires et les dirigeants d'entreprises, les revenus du pétrole, de la spéculation sur les matières premières et les valeurs mobilières, les devises détenues dans nombre de pays émergents ainsi que l'épargne des particuliers et notamment l'épargne forcée dans des caisses de pension pourraient contribuer à la relance de la croissance et de l'emploi. Or ils n'ont que très peu d'influence sur les activités productives créatrices d'emplois, à l'exception peut-être de l'immobilier et des produits de luxe.

En théorie, les remèdes sont connus. Regagner la confiance suffirait déjà à relancer la consommation et l'investissement. Mieux répartir les revenus, augmenter les salaires comme semble vouloir le faire l'Allemagne. Mobiliser par l'impôt les fortunes et les revenus excessifs pour qu'ils servent à l'investissement, comme l'a promis le président français et comme on l'envisage au Etats-Unis. Créer un impôt européen sur les transactions financières ¹⁶ pour freiner la spéculation. Stabiliser les prix des matières premières,

éviter la spéculation sur les produits alimentaires, relancer l'activité économique des pays en développement par le biais d'un plan Marshall... Autant d'instruments qui permettraient d'accroître la demande globale, de stimuler la croissance et de créer des emplois.

La Suisse a sa part de responsabilité dans les déséquilibres actuels et l'excédent d'épargne. Elle épargne beaucoup trop, ne serait-ce que par ses caisses de pension qui gèrent plus de 600 milliards de francs. Nos banques abritent 2000 milliards de dollars, notre franc fort attire les spéculateurs. Le secret bancaire couvre des fortunes ¹⁷ souvent improductives et empêche surtout d'autres pays d'imposer comme ils le souhaiteraient les revenus et la fortune de leurs ressortissants. Alors qu'ils doivent à tout prix investir davantage sans trop s'endetter, comment s'étonner que la question fiscale – échange d'informations et harmonisation fiscale – soit au cœur de leurs préoccupations?

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1956#>
2. <http://www.avenir-suisse.ch/fr/16900/gouvernance-a-geometrie-variable-2/>
3. <http://www.fondationpourgeneve.ch/fr/publications/observatory.php>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/19032>
5. <http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/lois-constitution/constitution/texte-et-commentaire/#c12715>
6. <http://blogs.mediapart.fr/blog/thierry-ternisien/010908/les-dix-commandements-de-la-morale-neoliberalale>
7. <http://unenouvelleconstitutionpourgeneve.ch/>
8. http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html
9. <http://solidarites.blog.tdg.ch/archive/2012/05/15/a185ffd70211de5536409e7800b216e3.html#more>
10. <http://cyrilmizrahi.blog.tdg.ch/archive/2012/05/14/constituante-pourquoi-nous-la-soutenons.html>
11. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/12/367&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>
12. <http://blog.tagesanzeiger.ch/nevermindthemarkets/index.php/7946/montag/>
13. <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2011/11/demain-un-tr%C3%A9sor-europ%C3%A9en-sera-t-il-charg%C3%A9-d%C3%A9mettre-des-obligations-europ%C3%A9ennes-eurobonds-en-anglais-afin.html>
14. <http://www.eib.org/?lang=fr>
15. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/12/257&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>
16. <http://www.nouvellesdeurope.com/article-vers-une-taxe-sur-les-transactions-financieres-99143119.html>
17. <http://www.laviedesidees.fr/Les-paradis-fiscaux-visite-guidee.html>
18. <http://www.domainepublic.ch/articles/20185>
19. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis375.html>
20. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/503.pdf>
21. <http://www.domainepublic.ch/articles/20397>
22. <http://www.domainepublic.ch/articles/20568>